



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

**Délibération n° 2024D25**

Le Conseil d'administration, convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 11 septembre 2024 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Emargement</b>
AIRIAU Guy	<i>présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>présente</i>
GIRAUD Valérie	<i>présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>excusé</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>excusé</i>
TENAUD Gérard	<i>présent</i>

**OBJET : Budget Général du CIAS 2024 - Décision Modificative n° 2**

Le Président présente au Conseil d'Administration la décision modificative suivante, afin de prévoir l'amortissement des immobilisations (biens et subventions) dès 2024 conformément à la nomenclature M57, ainsi que la modification des crédits de paiement relatifs à l'AP 2024-CIAS11 :

Dépenses

Recettes

**Section de Fonctionnement****Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorp. et corp.	1 000 €	
777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au CR		1 000 €
<b>Total SF</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

**Section d'Investissement****Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

13918 Autres	1 000 €	
281828 Autres matériels de transport		1 000 €

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

1641 Emprunts en euros		250 000 €
------------------------	--	-----------

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

2031 Frais d'études	250 000 €	
<b>Total SI</b>	<b>251 000 €</b>	<b>251 000 €</b>

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver cette décision modificative.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le douze septembre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 20 septembre 2024.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

